



## LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE PAR APPEL D'OFFRES

### AVIS PUBLIC

La chasse communale pour la commune de BEHREN LES FORBACH est effectuée par appel d'offres.

Les lots mis en location sont les suivants :

Lot unique : Superficie : 269.82 hectares, dont 67.09 ha de forêts - Mise à prix: **4 900 €**

Le choix du locataire sera effectué à partir des critères et selon l'ordre suivants :

1. Le prix (30 points)
2. La proximité géographique (20 points)
3. Les références cynégétiques du candidat (20 points)
4. L'expérience en termes de gestion des nuisibles (15 points)
5. Les actions proposées contre les dégâts de gibier (15 points)

Deux clauses particulières ont été ajoutées au cahier des charges type des chasses communales de la Moselle :

- Interdiction de faire des battues à moins de 150m des maisons et pas de tir vers les propriétés.
- En forêt, espace particulièrement fréquenté par le public, le locataire devra être particulièrement vigilant au panneautage des zones chassées et à la courtoisie de l'ensemble des chasseurs avec les autres usagers.

Chaque candidat doit adresser un dossier de candidature et leur offre (davantage détaillé à l'article 6 du cahier des charges) **pour le 15 décembre 2023 au plus tard**, sous pli cacheté dans deux enveloppes distinctes, soit par lettre recommandée avec accusé de réception, ou par dépôt à la mairie contre délivrance d'un récépissé. Le dossier de candidature doit être rédigé en langue française.

Pour toute demande complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : 03 87 87 67 51  
ou  
finances@ville-behren.fr .

Le cahier des charges ainsi que la carte du lot communal sont consultables en Mairie (service finances) du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.